

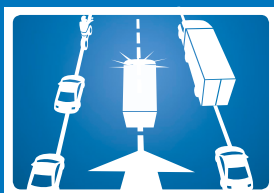
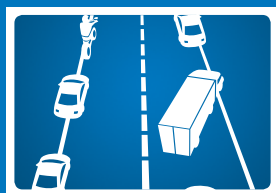


A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2012 OBLIGATION EN CAS D'EMBOUTEILLAGE

Formez un couloir de secours, dès que la circulation commence à se bloquer et qu'un embouteillage menace d'apparaître sur les autoroutes, les voies rapides ou sur les semi-autoroutes. Aucune importance si les véhicules d'urgence sont déjà à proximité ou non.

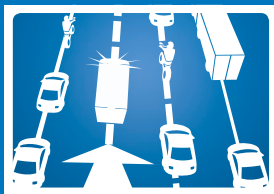
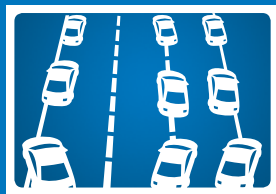
Déplacez votre véhicule aussi loin que possible en l'orientant vers le bas-côté et dirigez-le parallèlement vers le couloir de secours. Gardez une distance de sécurité suffisante avec le véhicule qui précède.

SUR DEUX VOIES :



En cas d'autoroutes à deux voies et de voies rapides ou de semi-autoroutes dirigez vous aussi loin que possible vers la voie de gauche. Sur la voie de droite, dirigez-vous autant que possible vers la droite - pour cela utilisez également la bande d'arrêt d'urgence. Ceci s'applique aux voitures ainsi qu'aux motos, camions et autobus.

SUR PLUSIEURS VOIES :



En cas d'autoroutes à trois ou plusieurs voies, c'est le même système qui s'applique. Tous les véhicules de la voie d'extrême gauche se dirigent autant que possible vers le bas-côté gauche, tous les autres se dirigent autant que possible vers celui de droite. Les véhicules de la voie d'extrême droite utilisent également pour cela la bande d'arrêt d'urgence.